

**Etude en vue de la mise en place du fonds compétitif  
et d'innovation pour l'amélioration de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**COLLECTE DE DOCUMENTS ET  
DONNEES ET ELABORATION DES  
MANUELS DE PROCEDURES**

**2<sup>ème</sup> Rapport d'activités  
Lala Andriamampianina**

**21 novembre 2012**

## **Etude en vue de la mise en place du fonds compétitif et d'innovation pour l'amélioration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

### **COLLECTE DE DOCUMENTS ET DONNEES ET ELABORATION DES MANUELS DE PROCEDURES**

#### **1. RAPPEL DES TACHES DU CONSULTANT NATIONAL**

Selon les Termes de référence, les tâches du Consultant national pour son intervention dans l'étude de la mise en place d'un Fonds compétitif et d'innovation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche à Madagascar consiste à :

- a) fournir les données et documents nationaux nécessaires pour arriver à l'objectif de l'étude dont ceux souhaités par le Consultant international pour sa mission ;
- b) participer aux différentes rencontres et réunion de travail avec les responsables du MESupReS, les acteurs, les organisations patronales et les partenaires, en particulier pour éclairer les réflexions sur les différents produits du Consultant International ;
- c) animer les deux ateliers avec le Consultant International et rédiger les rapports techniques ;
- d) élaborer les manuels de procédures basés sur les propositions stratégiques et opérationnelles élaborées par le Consultant international et les présenter en séances de travail au MESupReS.

#### **2. LE 2<sup>ème</sup> RAPPORT**

Ce deuxième rapport selon les produits livrables à fournir définis dans les Termes de référence comprend trois rubriques :

- La liste des documents et données collectées et remis au Consultant International.
- Le rapport technique de l'atelier 1.
- Le draft des manuels de procédures et autres outils à envoyer pour commentaire au Consultant International.

Des changements ont eu lieu quant à l'organisation et la tenue des deux ateliers à réaliser dans le cadre de l'étude. Il s'en suit que l'atelier 1 du prévu le 15 novembre et l'atelier 2 prévu pour le 23 novembre ont du être organisés en même temps et en un seul jour, le 19 novembre, selon les Termes de référence joints en Annexe 3.

D'où le report de la date de remise du 2<sup>ème</sup> rapport pour le 21 novembre au lieu de 19 novembre prévue dans les Termes de Références.

### **3. LES ACTIVITES – RAPPORT TECHNIQUE DE L’ATELIER**

#### **3.1. Collecte de documents et données – Réunions de travail**

Les rencontres et les réunions de travail avec les responsables du MESupReS et des partenaires techniques et financiers ainsi que la collecte des documents et données se sont poursuivies durant cette deuxième étape. Elles ont été menées conjointement avec le Consultant International en même temps que la préparation des deux ateliers d’un jour chacun prévus initialement et qui ont été combinés en un seul atelier d’une journée.

L’Annexe 1 donne le Tableau des activités du Consultant National du 12 novembre au 21 novembre 2012.

L’Annexe 2 donne la liste des données et documents souhaités et transférés ou remis au Consultant International durant cette deuxième étape.

#### **3.2. L’atelier du 19 novembre 2012**

##### **a) Objectifs de l’atelier**

Selon les Termes de référence de l’atelier, les objectifs sont de :

- Présenter les expériences internationales en matière de d’organisation et de fonctionnement des fonds compétitifs
- Présenter les propositions issues de l’étude et d’obtenir l’avis des participants sur ces propositions.

Les propositions porteront essentiellement sur :

- Le cadre stratégique du ou des fonds compétitifs à mettre en place, compte tenu du contexte, des besoins et des modes de financement actuels de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que des opportunités et des risques ;
- Les principes pour la mise en place d’un Fonds Compétitif à Madagascar ;
- L’Organisation du fonds compétitifs (les organes à créer) ;
- Le cadre d’évaluation/suivi global et des projets ;
- Les mécanismes de mise en compétition des bénéficiaires ;
- Le Plan d’action pour l’année 2013.

##### **b) Lieu et participants à l’atelier**

L’atelier s’est déroulé à l’hôtel-restaurant le Hintsy à Ambohimambola. Il qui a débuté à 10 heures et s’est terminé à 17 heures a été conduit par le Secrétaire Général du MESupReS.

Les 27 personnes qui ont participé à l’atelier (cf. fiche de présence) sont de hauts responsables appartenant aux institutions et organismes suivants : MESupReS, Universités publiques, Centres et Instituts d’Enseignement Supérieur, Centres Nationaux de Recherche, Association des Etablissements d’Enseignement Supérieur Privés de Madagascar (AEESPM), Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM), banque BOA Madagascar. Les autres

partenaires techniques et financiers se sont excusés (Banque mondiale, Coopération française, AUF et FIVMPAMA).

### **c) Méthodologie de conduite de l'atelier**

Après l'ouverture de l'atelier par le Secrétaire Général et la présentation du Consultant International et du Consultant national en charge de l'étude de la mise en place du Fonds compétitif, le Consultant International a présenté la méthodologie pour la conduite de l'atelier :

#### **Partie 1 : matinée**

- 1) Rappel de quelques éléments généraux sur les fonds Compétitifs
- 2) Propositions pour la création d'un mécanisme de Fonds Compétitif à Madagascar
- 3) Discussion sur les principes proposés
- 4) Synthèse

#### **Partie 2 : après-midi**

- 1) Propositions pour l'organisation et le fonctionnement du mécanisme de Fonds Compétitif
- 2) Discussion sur les principes proposés
- 3) Synthèse de l'atelier

Après la présentation de chaque proposition, les participants ont posé des questions, donné des remarques et formulé des recommandations. La discussion se termine par une synthèse par le Consultant International.

## **4. PROPOSITIONS - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER**

Ci-après le résumé des conclusions et recommandations formulées.

### **PARTIE 1 :**

#### **Propositions pour la création d'un mécanisme de Fonds Compétitif à Madagascar**

##### **4.1. Principe 1 : Des financements compétitifs orientés vers l'innovation, l'employabilité, la qualité, la performance, la réussite des réformes**

Approbation sur les orientations et objectifs généraux du Fonds compétitif présentés qui correspondent aux réflexions stratégiques en cours dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et dans celui de la Recherche/développement.

Opportunité du soutien de l'innovation et la refondation du système d'enseignement supérieur et de recherche par ce dispositif financier innovant qu'est le Fonds compétitif.

##### **4.2. Principe 2 : programme à géométrie variable dans des domaines prioritaires**

Propositions de trois programmes approuvées :

- Pôles d'innovation et d'excellence
- Projets mobilisateurs
- Initiatives innovantes

Des remarques ont été faites pour l'exclusion de certains filières dans les domaines prioritaires comme les lettres par exemple : encouragement pour des approches multidisciplinaires.

#### **4.3. Principes 3 : Des bénéficiaires multiples**

Les participants ont émis leur accord sur les catégories de bénéficiaires proposés en fonction des programmes.

Souhait que les individus (enseignants, chercheurs) soient éligibles pour présenter des projets à financer dans le cadre du programme « initiatives innovantes ». Cependant les projets doivent être présentés par les chefs d'établissements et que les acquis des financements accordés par le « Fonds » soient propriété de l'établissement.

#### **4.4. Principes 3 : un instrument unique avec plusieurs programmes : un seul fonds compétitifs**

Approbation pour la création d'un seul Fonds compétitif qui financera des projets dans les domaines de la formation, de la recherche, du renforcement institutionnel pour l'ensemble des composantes du système d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

#### **4.5. Principe 5 : Pérennisation par un financement diversifié**

Unanimité sur la nécessité de mettre en place un Fonds compétitif sur financement public comme socle et garantie de pérennisation qui ne dépende pas de financements extérieurs.

Une affectation d'une partie du PIP au « Fonds » pourrait être envisagée. Cette décision qui appartient au MESupReS nécessitera toutefois une négociation avec le Ministère des Finances.

Un pourcentage des ressources propres des établissements publics (frais de scolarité, prestations, contrats avec les entreprises, etc...) et un pourcentage sur les frais de scolarité des établissements privés pourraient être affectés au Fonds.

Les mécanismes pour mobiliser ces ressources devront être élaborés en relation avec le Ministère des Finances au cours de l'année 2013.

#### **4.6. Principe 6 : fonds flexible, souple et transparent**

Principe de transparence admis : les dispositions organisationnelles, les procédures et les dispositions concernant l'évaluation et le suivi global des opérations du fonds devront le traduire.

Souhait d'une grande flexibilité pour adapter les programmes et les AAP aux besoins prioritaires et pour prendre en compte les résultats des projets déjà financés.

#### **4.7. Principe 7 : Statuts possibles, adapté et qui rassure**

Après discussion sur le statut à accorder au Fonds et aux missions de ses organes, les participants n'ont pas pu trancher entre un statut d'Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) et un statut d'Etablissement Public particulier du type du FER ou du FNDJS qui ont été créés par des Lois.

Une réflexion complémentaire avec le service juridique du Ministère devra être menée dans les meilleurs délais pour trancher entre ces deux statuts qui peuvent convenir pour un Fonds Compétitif.

#### **4.8. Principe 8 : Une structure légère fonctionnement**

Les participants ont convenu de la nécessité de mettre en place une structure légère pour minimiser les coûts de fonctionnement (entre 10 et 12% du budget du Fonds).

La Direction Opérationnelle du Fonds fera appel à des compétences externes ponctuelles et s'appuiera sur les organes non permanents.

#### **4.9. Principe 9 : Une mise en œuvre progressive et Principe 10 : Convaincre par l'exemple**

Les participants à l'atelier souhaitent que la mise en œuvre soit progressive et que le programme le plus complexe (Pôle d'innovation et d'excellence) soit abordé après avoir démontré la capacité à gérer l'ensemble du processus compétitif et avoir expérimenté avec succès les programmes plus simples.

Le démarrage par le programme « Projets mobilisateurs » ne devrait pas poser de problème dans la mesure où les établissements ont déjà une expérience dans la réponse aux AAP qui avaient été lancés dans le cadre du FDES.

### **PARTIE 2 :**

#### **Propositions pour l'organisation et le fonctionnement du mécanisme de Fonds Compétitif**

**4.11. Organisation et fonctionnement : Proposition pour l'organisation du Fonds Compétitif : i) une Assemblée Générale ; ii) un Conseil du Fonds ; iii) un Comité d'Orientation Stratégique et d'Evaluation ; iv) Une Direction Opérationnelle ; vi) des Comités de Sélection ; Audit externe.**

Les participants ont donné leur approbation sur la structure proposée.

Cependant, quel que soit le statut (ARUP ou Fonds reconnu d'utilité publique), l'organisation et la composition des organes devront permettre :

- une gouvernance forte par un « Conseil du Fonds » qui met en œuvre à la fois les orientations de la politique gouvernementale et qui garantit l'impartialité et l'objectivité de ses décisions ;
- une procédure de sélection des dossiers totalement indépendante et objective ;
- des orientations éclairées par un organe de conseil sur les orientations stratégique du fonds
- une évaluation « externe » sur les procédures et sur la qualité.
- une implication des bénéficiaires à la vie du Fonds.

La Direction Opérationnelle du Fonds fera appel à des compétences externes ponctuelles et s'appuiera sur les organes non permanents. (Comité d'Orientation Stratégique et d'Evaluation, Comités de Sélection, Auditeurs externes).

#### **4.12. Le processus de sélection des candidatures et les critères**

Concernant le processus de sélection des candidatures, les participants ont insisté sur la nécessité d'organiser au préalable et au sein des établissements une procédure interne d'examen, avant de transmettre les candidatures au Fonds.

Il a également été souhaité que le critère « régional » dans la décision d'attribution soit pris en compte, pour ne pas défavoriser les structures nouvelles de l'intérieur du pays. Le Conseil du Fonds pourra, dans ses décisions, de proposer des quotas si la nécessité s'impose.

#### **4.13. Plan d'action pour 2013**

Le plan d'action présenté pour l'année 2013 apparaît ambitieux, mais pas impossible à réaliser.

Il suppose qu'au plus tôt la décision de création du fonds soit prise et qu'une « équipe projet » soit mise en place pour mettre en œuvre ce plan d'action.

Il suppose également que les moyens nécessaires au démarrage de l'activité puissent être mis à la disposition de cette équipe projet.

#### **4.14. Conclusions de l'atelier**

En conclusion de l'atelier, les participants ont convenu que la mise en place de ce Fonds compétitif était très importante pour soutenir la politique de refondation entreprise par le Ministère.

Toutefois, les participants ont souligné la nécessité de réussir le «challenge » et de s'assurer de la réussite totale des premiers AAP afin de convaincre aussi bien les acteurs du système que ses partenaires.

Quelques propositions de dénomination ont été suggérées par les participants dont :

- **FIER** ou **Fonds compétitif et d'Innovation de l'Enseignement supérieur et la Recherche**
- **FIRES** ou **Fonds compétitif et d'Innovation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur**

## 5. DRAFT MANUEL DE PROCEDURES

Quel que soit le statut juridique du Fonds compétitif, l'organisation suivante a été approuvée par les participants de l'atelier : i) une Assemblée Générale ; ii) un Conseil du Fonds ; iii) un Comité d'Orientation Stratégique et d'Evaluation ; iv) Une Direction Opérationnelle ; vi) des Comités de Sélection ; Audit externe.

Le premier draft du Manuel des procédures est donné dans l'Annexe 4.

Le premier draft du Manuel des procédures est structuré comme suit. Pour les différents organes il sera défini : la composition, la mission, l'organisation et le fonctionnement, la désignation et la durée du mandat.

Les mécanismes et les procédures de mise en compétition des bénéficiaires, dont les critères de sélection, seront aussi définis pour chacun des programmes. Ils comprendront les phases suivantes :

- i. Information sur le programme
- ii. Appel à soumission de projet (AAP)
- iii. Réponse à l'AAP - Réception des dossiers de demande de financement
- iv. Sélection des dossiers
  - Analyse et évaluation des dossiers
    - Vérification des conditions de recevabilités des dossiers
    - Vérification de l'éligibilité des candidats
    - Evaluation du projet par un Comité de Sélection
    - Descente éventuelle sur terrain pour vérification des données du dossier
  - Préparation du dossier pour approbation du Conseil du Fonds
  - Approbation du dossier: décision du Conseil du Fonds
  - Avis de non objection éventuel
- v. Publication des résultats - Notification des candidats :
  - Décision de financement auprès du promoteur du projet, ou
  - Retour motivé du dossier si non approuvé
- vi. Signature du contrat
  - Réception du dossier éventuellement remanié avec le plan de financement et les Annexes du Contrat
  - Signature du contrat d'exécution du projet entre le Fonds et le Chef d'Etablissement soumissionnaire du projet
- vii. Exécution du projet : suivi, contrôle et évaluation

Le manuel des procédures donnera aussi de précisions sur d'autres rubriques notamment :

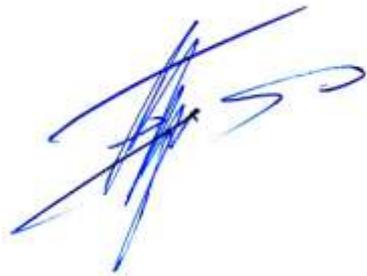
- Structure de financement

- Droit d'auteur et de Propriété et intellectuelle
- Propriété des biens acquis
- Engagement et liquidation des dépenses

## **6. LISTE DES DONNEES ET DOCUMENTS TRANSFERES-REMIS AU CONSULTANT INTERNATIONAL**

La liste de la documentation transmise au Consultant International durant cette deuxième étape est donnée à l'Annexe 3.

Fait à Antananarivo, le 21 novembre 2012.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.

Lala Andriamampianina

## Annexe 1 - Tableau des activités du Consultant National

**du 12 novembre au 21 novembre 2012**

Date Heures	Institution Service/Lieu	Personne rencontrée/Fonction	Observations
12 novembre 10h-11h	UAT/EPT Projet PHRD Immeuble SANTA Antanimena	Gilbert Rasolomampiany	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise du Rapport préliminaire</li> <li>- Discussion sur la préparation de l'Atelier 1</li> </ul>
12 novembre 10h-11h	MESupReS Fiadanana	Gatien Horace, Secrétaire Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux</li> <li>- Discussion sur la préparation de l'Atelier 1</li> </ul>
12 novembre 12h-13h	MESupReS Fiadanana	Flavien, Chef de Service Législation et Contentieux, MESupReS	Discussion sur les associations et fonds existants à Madagascar (ANAE - SAGE – ANGAP – FID – FNPDJS), avantages et contraintes.
13 novembre 12h-13h	IFM - Institut Français de Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Véronique de Rohan Chabod, Conseiller culturel adjoint à la Coopération française,</li> <li>- Jean Michel Heraud, IPM – Institut Pasteur de Madagascar</li> <li>- Vololomboahangy Ravaoalimalala, IPM</li> <li>- Iltud Madec, projet Enseignement Supérieur et Recherche, Ambassade de France</li> <li>- Franck Molinaro, AUF/BOI – Agence Universitaire de la Francophonie/ Bureau Océan Indien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et discussion sur l'étude de la mise en place d'un Fonds compétitif et d'innovation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche à Madagascar et sur les possibilités de participation des partenaires</li> <li>- Perspectives de partenariat :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• AUF : pourrait participer dont les formations sur le montage de projet</li> <li>• IPM : pourrait participer au sein de l'AG – Assemblée Générale et/ou le COSE – Comité d'Orientation Stratégique et d'Evaluation</li> </ul> </li> </ul>

14 novembre	Business Center Tana Waterfront Ambodivona		Réunion de travail des deux consultants : Préparation de l'Atelier 1 du >15 novembre au Hintsy Ambohimambola
15 novembre	Business Center Tana Waterfront Ambodivona		Atelier 1 annulé. Préparation de l'Atelier unique du lundi 19 novembre : nouveaux Termes de Références de l'Atelier
16 novembre 9h-12h30	Business Center Tana Waterfront Ambodivona		- Réunion de travail des deux Consultants : Préparation de Plan - Premier draft du Manuel de procédures par le Consultant National
17 novembre 10h-12h	Business Center Tana Waterfront Ambodivona		- Réunion de travail des deux Consultants : Discussion sur le premier draft du Manuel des Procédures
19 novembre 10h-12h	Le Hintsy Ambohimambola		Atelier Fonds compétitif
20 novembre 10h-12h	Business Center Tana Waterfront Ambodivona		- Réunion de travail des deux Consultants : Synthèse de l'Atelier Fonds compétitif du 19 novembre

**Annexe 2 - Liste des données et documents transférés/remis  
au Consultant International  
21 novembre 2012**

- 1) Loi N° 2004-014 du 19 août 2004 - Portant refonte du régime des Fondations à Madagascar
- 2) Loi n° 97-014 du 08 août 1997 - Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives
- 3) Notes sur le FNPDJS - Fonds National pour la Promotion et le Développement de la Jeunesse et des Sports - TAFITA
- 4) Loi n° 97-035 - Portant création du Fonds d'Entretien Routier (FER) –Assemblée Nationale 15 octobre 1997
- 5) Décret n° 98-268 du 26 mars 1998 - Portant statut du Fonds d'Entretien Routier
- 6) Madagascar : Exemple de Fonds d'Entretien Routier deuxième génération - Publié Le 08 juin 2010 Par Lalana
- 7) Notes sur le FID - Fonds d'Intervention pour le Développement
- 8) Association SAGE - Le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement, Fampandrosoana Maharitra
- 9) Notes sur l'ANGAP - Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées - Madagascar National Parks
- 10) Rapport d'enquête, Thèse et HDR publiées – septembre 2011, Iltud Madec, Projet MADES - Appui à la recherche
- 11) Le système national de recherche scientifique et technique (S&T) à Madagascar - Contribution au renforcement de la politique S&T nationale, Etat des lieux, Jacques Gaillard, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Paris, France, 25 septembre 2008
- 12) Études d'Impact des activités de la Fondation Internationale pour la Science (MESIA : Monitoring and Evaluation System for Impact Assessment), Développement et renforcement des capacités de recherche scientifique à Madagascar, Une évaluation de l'impact des activités de la Fondation Internationale pour la Science (IFS) à Madagascar (1974-2008), Jacques Gaillard & Anne-Marie Gaillard, Décembre 2009

**Annexe 3- Termes de référence**  
**Atelier sur la mise en place de fonds compétitifs et d'innovation à**  
**Madagascar**  
**19 novembre 2012**

**I- CONTEXTE :**

Madagascar s'est fixé comme objectifs :

- de produire des sortants de l'enseignement supérieur qui soient compétitifs, créatifs et employables dans l'économie nationale voire internationale ;
- de produire des résultats de recherche qui répondent au mieux aux besoins du développement national.

Dans un contexte de rareté de ressources financières et pour faire face aux enjeux que supposent ces objectifs, Madagascar à l'instar d'autres pays, se propose de se doter d'un mécanisme de « fonds compétitif » qui permettra d'orienter des ressources financières vers les projets les plus à même de produire les résultats qualitatifs escomptés.

A cet effet il a été engagée une étude qui devra aboutir à :

- la vérification de l'opportunité et de la faisabilité d'un instrument financier de type « fonds compétitif » et la détermination de ses orientations ;
- La construction de propositions sur la création, le financement, l'architecture et le mode de fonctionnement d'un ou de plusieurs fonds ;
- L'aide à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action pour parvenir à la mise en place du ou des fonds.

Cette étude qui se déroule sur une période d'un mois comprend une alternance de phases d'analyse et de construction de propositions et de phases de présentation et de validation des résultats.

**II- OBJECTIFS DE L'ATELIER :**

- 1) de présenter les expériences internationales en matière de d'organisation et de fonctionnement des fonds compétitifs,
- 2) de présenter les propositions issues de l'étude et d'obtenir l'avis des participants sur ces propositions.

Les propositions porteront essentiellement sur :

- le cadre stratégique du ou des fonds compétitifs à mettre en place, compte tenu du contexte, des besoins et des modes de financement actuels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que des opportunités et des risques ;
- Les principes pour la mise en place d'un Fonds Compétitif à Madagascar ;
- L'Organisation du fonds compétitifs (les organes à créer);
- Le cadre d'évaluation/suivi global et des projets;
- Les mécanismes de mise en compétition des bénéficiaires
- Le Plan d'action pour l'année 2013

### **III- RESULTATS VISES PAR L'ATELIER :**

La présentation des expériences de fonds compétitif permettra d'informer et de sensibiliser à ce concept le public susceptible d'être concerné à terme par la mise en place de fonds compétitifs à Madagascar.

La discussion sur les propositions de l'étude doit permettre d'intégrer les avis et recommandations des participants au rapport final de l'étude.

Les résultats attendus de cet atelier seront donc d'obtenir de la part des participants :

- un avis sur les propositions formulées
- des recommandations sur ces propositions

### **IV- LA METHODOLOGIE ADOPTEE ET LE TEMPS ALLOUE POUR CHAQUE ETAPE, DANS LA CONDUITE DE L'ATELIER :**

L'atelier sur les fonds compétitifs se déroulera le lundi 19 novembre 2012 en une journée qui comprendra :

#### **La matinée**

- l'ouverture de l'atelier par les autorités du ministère (10 minutes)
- une présentation succincte par les consultants du déroulement de l'étude et des objectifs de l'atelier dans le processus de l'étude (5 minutes)
- une présentation des fonds compétitifs comme mécanismes de financement et des propositions pour la mise en place d'un fonds compétitif à Madagascar (1h)
- une discussion sur chaque proposition présentée (1h30)

#### **L'Après midi**

- une présentation des propositions en matière d'organisation du Fonds compétitif à Madagascar (45 minutes)
- une discussion sur chaque proposition présentée (1h)
- Une synthèse et un bilan par les consultants (30 minutes)

### **A- METHODOLOGIE DE CONDUITE DE L'ATELIER :**

L'atelier sera conduit de manière à obtenir une participation active des participants en vue de construire progressivement ;

- un diagnostic partagé sur la situation du secteur et ses besoins prioritaires
- une vision partagée sur le rôle d'un ou de fonds compétitifs dans le financement du dispositif d'ESR ;
- une vision partagée sur les orientations et le cadre opérationnels du ou des fonds à créer.

A partir de chaque proposition présentée, il sera demandé aux participants d'exprimer un avis et de formuler des recommandations. Une discussion ouverte sera menée sur chaque point qui aboutira à une synthèse proposée par le consultant animateur de la discussion.

Une synthèse générale sera réalisée en fin d'atelier.

### **B- AGENDA DE L'ATELIER (Groupe restreint)**

- 9h : Accueil des participants
- 9h15 : Présentation du contexte et des objectifs de l'étude par le représentant du MESupReS
- 9h25 : Présentation du déroulement de l'étude et des objectifs de l'atelier par le consultant chargé de l'étude

- 9h30: Présentation par le consultant, des fonds compétitifs comme instruments de financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des premières propositions en vue de la mise en place d'un fonds compétitifs à Madagascar suivi d'une discussion avec les participants
- 10h30 Pause,
- 11 h. Discussions sur les orientations proposées :
  - les principes à adopter
  - les missions du « fonds compétitif »
  - les programmes envisageables
  - le financement du fonds
  - les structures éligibles au fonds
  - les activités éligibles au fonds
  - le positionnement du fonds et son « statut »
- 12h30 Pause déjeuner
- 13h30 Présentation des propositions en matière d'organisation et de fonctionnement en vue de la mise en place de fonds compétitifs et d'innovation à Madagascar
- 14 h. Discussions sur les propositions :
  - principes d'organisation et de fonctionnement
  - organes du fonds
  - cadre global de suivi/évaluation
  - procédures de mise en compétition des bénéficiaires
  - plan d'action 2013
- 16 h Synthèse et bilan de l'atelier
- 16h30 Fin des travaux

#### **V- LA LISTE DE DOCUMENTS D'APPUI POUR LES PARTICIPANTS :**

- Document de présentation des fonds compétitifs.
- Les TDR de l'atelier

#### **VI- LISTE DES PARTICIPANTS :**

Déjà arrêtée.

#### **VII- LISTE DES MATERIELS NECESSAIRES POUR LE BON DEROULEMENT DE L'ATELIER :**

##### **A-Pour le consultant:**

- Un vidéo projecteur
- Un écran pour diffusion à partir du vidéo projecteur
- Les branchements nécessaires au vidéo projecteur
- Un paper board
- Des feutres (noir et de couleur) pour paper board

##### **B- Pour les participants**

- Un stylo
- Un bloc notes